

**AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CIAS)**

La Communauté de communes des Deux Rives, en application des articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, procède à un appel à candidatures en vue de la nomination des membres du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Le conseil d'administration du CIAS comprend, outre son Président, des membres élus par le conseil communautaire et des membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans le territoire de l'intercommunalité.

Les personnes ou représentants d'associations intervenant dans les domaines suivants peuvent faire acte de candidature :

- l'insertion et la lutte contre les exclusions ;
- les associations familiales ;
- les associations de retraités et de personnes âgées ;
- les associations de personnes handicapées.

Les candidatures devront être adressées par écrit à :

**Centre intercommunal d'action sociale
2, rue du Général Vidalot
82 400 Valence d'Agen**

Elles devront comporter :

- une présentation de l'association ou de la personne candidate ;
- tout document permettant d'apprécier l'implication dans le domaine social.

Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2026

Le présent avis est affiché au siège de la Communauté de communes.

Les membres nommés seront désignés par le Président du CIAS à l'issue du conseil communautaire prévu le 16 avril 2026, après constitution du conseil d'administration du CIAS.

Fait à Valence d'Agen, le lundi 30 mars 2026,
Le Directeur général des services du CIAS,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
*Centre Intercommunal
d'Action Sociale* Simon LEIBA